

DECISION DG n° 2018-287

Du - 2 JAN. 2019 portant nomination
à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;
- VU** la loi n° 2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret n° 2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret du 7 août 2017 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé - Monsieur MARTIN (Dominique) ;
- VU** la décision DG n° 2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;
- VU** la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1^{er} : L'article 4 de la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 susvisée est modifié comme suit :

« **Article 4** :

- Monsieur THEVENET (Nicolas) est nommé directeur adjoint auprès de la directrice générale adjointe chargée des opérations et responsable du centre d'appui aux situations d'urgences, aux alertes sanitaires et à la gestion des risques ;
- Monsieur DEMOLIS (Pierre) est nommé directeur adjoint en charge des questions européennes auprès de la directrice générale adjointe chargée des opérations et responsable du centre de pilotage de la stratégie européenne, par intérim. »

Article 2 : La présente décision, qui prendra effet à partir du 2 janvier 2019, est publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le

- 2 JAN. 2019

Dr Dominique MARTIN

Directeur général